



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr. : GÉNÉRALE

E/CN.14/INF/93
25 février 1979

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

DOCUMENT DE CONFÉRENCE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quatorzième session /
Cinquième réunion de la
Conférence des ministres

Rabat, 20 - 28 mars 1979



RAPPORT D'ACTIVITÉ
RELATIF AU PROGRAMME ÉLARGI DE FORMATION ET D'OCTROI
DE BOURSES DE PERFECTIONNEMENT POUR L'AFRIQUE

1. Introduction

On se souvient que, lors de sa dix-huitième réunion qui s'est tenue à Khartoum en mai 1978, le Comité exécutif a examiné une proposition en vue de créer un Programme élargi de formation et d'octroi de bourses de perfectionnement pour l'Afrique et il a approuvé à l'unanimité son exécution immédiate. En conséquence, le présent document donne un bref aperçu de la nature et de la portée du programme et contient un rapport d'activité relatif à sa mise en oeuvre depuis sa création au cours du deuxième semestre de 1978. En conclusion, il lance un appel en vue d'obtenir un appui total et des ressources suffisantes afin de réaliser les objectifs fixés dans le programme.

2. Le Programme

Le Programme de formation et d'octroi de bourses de perfectionnement pour l'Afrique est le premier programme quinquennal complet relatif à la mise en valeur des ressources humaines pour la période allant de 1978 à 1982, que le secrétariat a mis au point. Il vise à former des Africains dans divers domaines nécessitant du personnel intermédiaire et hautement qualifié, qui ont une importance critique pour le développement économique et social de la région. L'objectif est de former en cinq ans 8000 Africains, dont 3000 ou plus seront formés en Afrique grâce à des institutions locales. Le programme repose sur une politique de coopération et d'autosuffisance collective, c'est-à-dire de coopération technique entre les pays africains pour perfectionner la main-d'oeuvre dont ils ont besoin.

3. Justification du programme

La CEA a joué depuis 1965 un rôle de coordination en ce qui concerne les bourses d'études et les bourses de perfectionnement bilatérales accordées par son intermédiaire pour la formation d'Africains. Cette activité, de portée très modeste, s'est concentrée pendant cette période sur l'utilisation des facilités offertes en dehors de la région pour la formation d'Africains. Elle n'a pas réussi à assurer une correspondance suffisamment adéquate entre l'utilisation des moyens offerts en matière de formation et de bourses de perfectionnement et les domaines dans lesquels les besoins de l'Afrique en matière de main-d'oeuvre sont d'une importance critique. Etant donné que la CEA elle-même n'apportait aucune aide financière directe au programme, elle n'avait aucun moyen d'orienter la formation vers les disciplines et les secteurs où les besoins de formation étaient les plus urgents.

Plusieurs faits nouveaux intervenus aux niveaux national, régional et international ces dernières années ont amené les Etats africains à prendre davantage conscience des obstacles à leurs efforts de développement en raison du manque de main-d'oeuvre qualifiée et de la dépendance qui en résulte vis-à-vis des sources extérieures de qualifications techniques relatives à la gestion et de savoir-faire. En particulier, la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels ainsi que les objectifs spécifiques de production industrielle fixés pour l'Afrique mettent l'accent sur l'intensification des programmes de mise en valeur des ressources humaines et sur la formation professionnelle de personnel de gestion.

Au niveau régional, les Etats africains ont adopté pour le développement économique et social des priorités et des stratégies spécifiques qui sont définies dans le document intitulé "Plan directeur révisé pour l'instauration du nouvel ordre économique international en Afrique, 1976-1981-1986" (E/CN.14/ECO/90/Rev.3) qui prévoyait une intensification des activités de formation de la main-d'oeuvre afin d'atteindre les buts et les objectifs de production fixés pour les différents secteurs prioritaires.

C'est dans une large mesure pour répondre aux besoins précédents que la Conférence des Ministres de la CEA a adopté, lors de sa quatrième réunion qui s'est tenue à Kinshasa en février-mars 1977, la résolution 306 (XIII) dans laquelle elle recommandait au secrétariat de prendre des mesures pour favoriser la coopération intra-africaine en matière de perfectionnement de la main-d'oeuvre, et la résolution 318 (XIII) relative à la formation en vue du développement. A l'alinéa a) du paragraphe 2 de cette dernière, on demandait spécifiquement "la mobilisation des ressources pour la mise en oeuvre d'un programme de formation et d'octroi de bourses de perfectionnement pour l'Afrique qui accorderait la priorité aux besoins en personnel qui sont d'une importance critique pour les Etats membres". Le programme quinquennal de formation actuellement en cours a été mis en oeuvre par le secrétariat conformément au mandat précédent.

4. Objectifs du programme

Le projet vise à élargir considérablement le programme de la CEA pour la formation d'Africains dans les domaines où les besoins en main-d'oeuvre sont d'une importance critique; de renforcer le mécanisme de la CEA en ce qui concerne l'administration et la mise en place des activités de formation; de favoriser la coopération intra-africaine dans le domaine de l'utilisation et de la mise en place de services de formation dans la région; et de fournir les ressources qui permettront aux Etats africains de tirer parti des possibilités de formation en cours d'emploi et autres dans les pays du tiers monde ainsi que dans les pays industrialisés.

Les objectifs immédiats du programme de formation et d'octroi de bourses de perfectionnement sont les suivants :

a) Mobiliser les ressources financières africaines et non africaines afin de créer un Fonds africain de formation (bourses de perfectionnement) ^{1/} qui financera la formation d'Africains dans les domaines techniques, spécialisés et de gestion qui sont jugés d'une importance critique pour le développement économique et social de l'Afrique, en particulier en ce qui concerne la modernisation de l'agriculture, le développement de l'industrie, du commerce et des transports ainsi que la mise au point et l'adaptation des techniques. Le Fonds facilitera également l'utilisation intensive des institutions de formation et de recherche africaines et d'autres établissements

^{1/} Le Fonds africain de formation (bourses de perfectionnement) fera partie intégrante du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement africain.

industriels, commerciaux et de recherche, publics, parastataux et privés appropriés aux fins d'une formation spécialisée;

b) Pour entreprendre et/ou apporter son appui aux activités concernant la formation et l'octroi de bourses de perfectionnement en vue de la formation spécialisée d'Africains dans des domaines d'une importance critique;

c) Pour aider les institutions de formation et de recherche multinationales africaines, qui existent déjà ou qui sont prévues, à acquérir des moyens de formation locaux en octroyant des bourses de perfectionnement à leur personnel s'occupant d'enseignement et de recherche.

5. Conception et stratégie du programme

Le programme est conçu aux fins suivantes :

a) Créer et mettre en oeuvre des activités considérablement élargies en matière de formation et d'octroi de bourses de perfectionnement, qui sont directement liées aux besoins de main-d'oeuvre qui sont d'une importance critique pour les Etats membres dans les secteurs et pour les projets prioritaires relatifs au développement;

b) Utiliser au maximum les services d'enseignement et de formation spécialisée post-secondaires et autres existants dans la région en encourageant la coopération technique entre les Etats africains dans le domaine de la formation de main-d'oeuvre;

c) Renforcer les institutions africaines existantes en accroissant leurs effectifs et en coopérant à la mise au point de cours spécialisés;

d) Promouvoir la mise en place d'institutions et de programmes multinationaux de formation et de recherche dans les disciplines et les domaines de qualifications pour lesquels la région ne dispose pas de moyens de formation locaux appropriés;

e) Fournir des "capitaux d'amorçage" provenant du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le développement africain, afin de mobiliser des ressources supplémentaires provenant de sources africaines et non africaines pour financer la formation; et

f) Utiliser les possibilités de formation et d'octroi de bourses de perfectionnement offertes en dehors de l'Afrique pour donner à des Africains ayant acquis une expérience professionnelle une formation spécialisée dans des domaines où les Etats membres souhaitent acquérir des qualifications et des connaissances en matière de technologie, d'exploitation et de gestion.

En conséquence, le programme est conçu pour mettre en relief l'autosuffisance collective africaine et pour chercher des ressources supplémentaires auprès de sources non africaines, afin de faciliter et de renforcer la coopération technique entre les Etats africains. C'est essentiellement une entreprise de coopération tripartite à laquelle on s'attend que la CEA, les Gouvernements et les institutions africains ainsi que les Gouvernements, organisations et fondations non africains participent activement en tant que partenaires.

6. Portée opérationnelle du programme et domaines de formation prioritaires

Lors de la mise en oeuvre du programme, on accordera l'attention requise à l'évolution des tendances en matière de stratégie du développement et de priorités sectorielles, à l'expérience acquise par les pays en ce qui concerne les obstacles posés par la main-d'oeuvre, aux domaines dans lesquels les pays africains sont actuellement excessivement dépendants des qualifications et du savoir-faire techniques étrangers, ainsi qu'à la connaissance des besoins spécifiques en main-d'oeuvre des différents pays et des institutions multinationales de formation et de recherche. On accordera une attention toute particulière, aux besoins de formation des Etats africains les moins avancés et de ceux ayant acquis leur indépendance récemment. Néanmoins, on a identifié au départ les domaines de formation prioritaires qui bénéficieraient d'un appui au titre du programme comme il est indiqué ci-dessous :

a) Main-d'oeuvre nécessaire aux industries de base et à l'agriculture

Les études de la CEA concernant la main-d'oeuvre et les profils de main-d'oeuvre pour les différentes industries de base (industries alimentaires et agricoles, construction mécanique, industries des métaux de base, des produits chimiques, des matériaux de construction et du bâtiment) feront ressortir les besoins de qualifications spécifiques présents et à venir pour lesquels l'Afrique devra fournir un effort particulier, afin de former des ressortissants pour essayer d'atteindre l'objectif fixé à Lima. En conséquence, un effort important se rapportera directement à la formation de personnel pour le secteur industriel en général et pour les industries de base en particulier.

On envisage de combiner différents programmes de formation, à savoir : une formation au niveau universitaire supérieur, d'une durée d'un ou deux ans, dans des branches spécialisées de la production industrielle, de la technique et de la gestion; une formation pratique, d'une durée de trois à six mois, pour les industries appropriées en Afrique, dans d'autres pays du tiers monde et dans les pays industrialisés; et un parrainage de stages pratiques sur les techniques et la gestion de la production industrielle dans les universités technologiques africaines.

Dans le secteur agricole, on identifiera de la même façon et en temps voulu les domaines dans lesquels il existe des lacunes en matière de formation prioritaire et de qualifications et l'on attribuera des bourses de perfectionnement permettant de recevoir une formation dans des institutions africaines et non africaines. Dans ce secteur, la priorité sera accordée à la production alimentaire, à la conservation, au stockage, à la transformation des produits alimentaires et aux techniques connexes.

Il est prévu de rechercher avec l'ONUDI, la FAO et les autres institutions spécialisées intéressées des moyens pratiques d'encourager la coopération dans la mise en place des programmes.

b) Formation de diplômés universitaires dans des disciplines spécialisées

Ce sous-programme doit couvrir tous les secteurs pour lesquels des qualifications spéciales sont nécessaires. La priorité sera invariablement accordée à l'industrie, à l'agriculture, à l'ingénierie et à la technique, aux ressources naturelles et à la gestion. La formation devra être effectuée dans des institutions africaines et non africaines, en donnant la préférence aux institutions adéquates dans d'autres pays du tiers monde. L'objectif principal est d'utiliser les moyens offerts par ce sous-programme pour améliorer les capacités de formation et de recherche locales dans les institutions africaines en facilitant leur utilisation plus large par des Africains venant de pays autres que le pays hôte, et en créant, de ce fait, des institutions et des programmes multinationaux de formation spécialisée et de recherche. Le programme portera surtout sur des cours de formation spécialisée d'une durée d'un à deux ans.

c) Formation dans les domaines de la science, de l'ingénierie et de la technique

Ce sous-programme, visant en outre à encourager l'utilisation de bourses de perfectionnement et de donations offertes par des donateurs non africains pour former des Africains dans des disciplines scientifiques et techniques, offrira des bourses de perfectionnement pour l'Institut africain de formation technique et de recherches dont la création a été envisagée. Selon les besoins des pays africains en personnel technique de niveau moyen et supérieur, des bourses de perfectionnement qui ne couvrent pas tous les frais (comprenant soit un montant en devises étrangères, soit le prix du voyage) seront accordées en vue de faciliter la coopération technique entre les pays africains dans le domaine de la formation des ressortissants d'autres pays d'Afrique dans les collèges techniques, les instituts polytechniques et les universités technologiques des pays africains.

d) Formation d'enseignants et d'instructeurs

Ce sous-programme vise à renforcer la capacité nationale et régionale à entreprendre la formation locale de main-d'oeuvre. Les enseignants sont un facteur multiplicateur dans l'enseignement et la formation. La priorité doit être accordée aux enseignants et aux instructeurs dans les domaines suivants : science, techniques, gestion, commerce et affaires, comptabilité, ainsi qu'au personnel enseignant des institutions régionales et sous-régionales de formation. On envisagera également la formation d'enseignants dans d'autres disciplines spécialisées pour lesquelles l'Afrique dépend excessivement actuellement d'institutions étrangères. Les bourses de perfectionnement sont accordées pour une période allant de trois mois à une année académique entière. Les bourses de formation devraient couvrir une brève période d'expérience pratique dans l'industrie si nécessaire. On envisagera également des échanges de personnel enseignant pour des périodes de trois mois dans le cadre d'accords de coopération entre deux institutions offrant des cours dans l'un des domaines de formation prioritaires.

e) Formation de groupe à l'intention de directeurs techniques et de chefs d'administration africains

L'objet de ce sous-programme est de donner à des scientifiques, des technologues, des ingénieurs et des directeurs d'administration africains, qui sont déjà au courant des problèmes locaux de développement, l'occasion de rencontrer leurs homologues dans d'autres pays en développement ou dans des pays industrialisés, afin de se rendre compte de quelle manière s'opèrent les innovations techniques, comment elles sont appliquées, améliorées et gérées. Le but final est de faciliter le transfert et l'adaptation de la technique. La formation en cours d'emploi dans des entreprises industrielles, commerciales, agricoles ou minières fera partie intégrante du programme qui pourra porter sur une période de deux à quatre mois.

f) Formation en matière de gestion budgétaire et financière et d'administration fiscale

Ce sous-programme a pour objet de fournir des fonds pour financer des cours de formation à l'intention des administrateurs des impôts et des autres fonctionnaires responsables de la mobilisation et de l'utilisation des recettes publiques ainsi que de la gestion du budget de développement. La formation sera donnée en Afrique et en collaboration avec les institutions de formation africaines qui devront être encouragées à assumer la pleine responsabilité en ce qui concerne la formation spécialisée des fonctionnaires des finances publiques.

g) Formation en cours d'emploi ou formation pratique en matière de gestion d'entreprises publiques et de projets de développement à l'intention de ressortissants des pays africains les moins avancés et de ceux ayant acquis leur indépendance récemment

L'objectif essentiel de ce sous-programme est d'aider les ressortissants des pays africains les moins avancés et ceux ayant acquis leur indépendance récemment à acquérir des qualifications et une expérience pratiques en matière de gestion des entreprises publiques et de planification, d'évaluation et de gestion de projets de développement en leur offrant une formation dans le cadre d'un projet ou d'une entreprise dans des pays africains relativement plus avancés et dans d'autres pays du tiers monde. Selon les besoins de chacun, les bourses de perfectionnement pourront être accordées pour une période de deux à quatre mois et pourront couvrir les frais de voyages pour l'étude d'entreprises et de projets analogues dans plusieurs pays hôtes.

h) Formation dans le domaine de l'énergie solaire

Ce sous-programme a pour objet d'aider les pays africains à mettre en place des services de technique et de gestion locaux pour exploiter le potentiel abondant d'énergies nouvelles de la région, en particulier l'énergie solaire. La priorité devra être accordée à la formation d'ingénieurs, de techniciens et d'administrateurs s'occupant des activités de recherche et de développement dans le domaine de l'énergie solaire en utilisant les moyens offerts par les centres de recherche sur l'énergie solaire existants en Afrique et, si nécessaire, les centres de formation et les laboratoires situés hors d'Afrique.

1) Autres domaines spécialisés pour les diplômés universitaires et le personnel ayant acquis une expérience professionnelle

Cette disposition vient s'ajouter aux sous-programmes spécifiques susmentionnés. Elle est prévue pour répondre aux besoins prioritaires de formation spécialisée dans d'autres secteurs dont on ne s'est pas encore occupé de manière appropriée, en particulier les domaines tels que le commerce et les paiements internationaux, les transports et les télécommunications, l'économie, les finances et la statistique ainsi que d'autres disciplines spécialisées.

7. Exécution du programme

A la suite de la décision prise par le Comité exécutif de mettre en oeuvre immédiatement et d'exécuter le Programme élargi de formation et d'octroi de bourses de perfectionnement pour l'Afrique, le secrétariat a pris les mesures nécessaires à la réalisation du programme citées ci-après :

a) Des communiqués officiels ont été envoyés à tous les Etats membres en août et en octobre 1973 pour soumettre à leur attention le programme et la décision prise par le Comité exécutif, ainsi que pour obtenir leur appui en faveur du programme à la fois en qualité de donateurs et de bénéficiaires. On leur demandait en particulier d'indiquer leurs besoins spécifiques en matière de formation correspondant aux domaines prioritaires de formation, qui sont indiqués dans le document relatif au projet, dans lesquels ils souhaiteraient bénéficier des moyens offerts par le programme pour la formation de leurs ressortissants. On demandait également aux Etats membres d'apporter un appui concret au programme sous la forme à la fois de donations en espèces ou de bourses de perfectionnement et de bourses d'études en vue de la formation dans leurs institutions nationales. En ce qui concerne les offres de bourses de perfectionnement et les bourses d'études, on leur demandait encore de spécifier les conditions qui accompagnent normalement leurs donations, telles que le montant de l'allocation annuelle, les frais de scolarité et d'examen, l'achat des livres, les services médicaux, l'allocation vacances, les transports internationaux, le nombre de places disponibles par an pour la formation ainsi que le niveau et le genre des institutions de formation concernées.

Etant donné que les communiqués destinés aux Etats membres francophones ont été envoyés en retard pour des raisons techniques, il est actuellement trop tôt pour obtenir des réponses de ce groupe de pays. En ce qui concerne les Etats membres anglophones, le secrétariat a reçu plusieurs réponses approuvant le programme et certains Etats ont indiqué leurs besoins en matière de formation et ont posé leur candidature. Deux pays, qui ont tous deux un faible nombre d'habitants et des moyens locaux limités en matière de formation, ont offert de collaborer au programme et l'un d'eux a en fait offert des donations en espèces (le denier de la veuve), car il croit fermement à l'utilité du programme. Le secrétariat poursuit des activités complémentaires relatives aux offres qu'elle a faites aux Etats membres.

b) Le Secrétaire exécutif a également invité plusieurs Gouvernements non africains, des organisations et des fondations bilatérales à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement à participer au programme et à apporter leur soutien au projet d'autosuffisance collective africaine en formant la main-d'oeuvre africaine. Il a obtenu un certain nombre de réponses négatives, mais également des réponses positives. Par exemple, la Turquie a offert des donations en espèces et des bourses de perfectionnement modestes. L'URSS étend actuellement sa collaboration avec la CEA dans le domaine de la formation, à la suite de la visite officielle que le Secrétaire exécutif a effectué au mois d'août en Union soviétique. La Pologne, la Hongrie, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Bulgarie, la République démocratique allemande, la Grèce, l'Italie et l'US/AID continuent à apporter leur soutien en aidant à la formation d'Africains à l'étranger. Le Gouvernement néerlandais a continué d'apporter son appui au Programme de formation et d'octroi de bourses de perfectionnement de la CEA. Jusqu'alors ses donations annuelles ont constitué les ressources principales servant à financer le programme. Cette donation s'est concentrée jusqu'à présent sur la formation de moniteurs et d'instructeurs africains qui travaillent dans des institutions de formation en cours d'emploi et également sur la formation d'enseignants dans le domaine de la gestion et de la comptabilité en utilisant des institutions des pays africains. A la suite de la mise en train du Programme élargi de formation et d'octroi de bourses de perfectionnement pour l'Afrique, le Gouvernement néerlandais a bien entendu accepté d'étendre ses donations de bourses de perfectionnement en fonction du champ d'utilisation prévu par le nouveau programme. Au cours de l'année 1978, ce sous-programme particulier a permis la formation de 54 instructeurs, éducateurs et administrateurs de la formation africains grâce à des programmes de formation individuelle et de groupe, sans compter 114 participants à des stages de formation nationaux et régionaux.

c) Afin d'assumer la tâche consistant à encourager ce qui pourrait devenir un effort important fourni par l'Afrique pour la coopération en matière de formation et de techniques, le secrétariat a créé un mécanisme d'application approprié, le Groupe

des opérations du Programme de formation. Le spécialiste de la gestion des programmes responsable du Groupe a été recruté et il a pris ses fonctions en octobre 1978. Le personnel employé dans le Groupe comprend actuellement deux fonctionnaires de la catégorie des administrateurs, un assistant au programme de formation et deux secrétaires. On prévoit d'employer plus de personnel pour l'administration du programme au fur et à mesure que de nouveaux fonds seront disponibles pour l'exécution du programme. Il faudrait également noter que la section du budget et des finances et le service des opérations et de la coordination de l'assistance technique de la CEA accorde pleinement leur soutien au programme dans la gestion de ses fonds, et la Division de l'administration publique, de la gestion et de la main-d'oeuvre du secrétariat apporte au programme une aide en personnel spécialisé et administratif. En d'autres termes, le secrétariat est maintenant tout à fait en mesure d'exécuter le programme en fonction des objectifs et des buts fixés.

8. Appui concret nécessaire au programme

Le Programme de formation et d'octroi de bourses de perfectionnement offre aux pays africains l'occasion unique de coopérer en faveur de l'utilisation maximale des institutions de formation disponibles afin de réduire l'une des principales contraintes pesant sur leurs efforts de développement, c'est-à-dire le manque de qualifications et de connaissances techniques. Le programme a besoin de fonds pour pouvoir former des Africains en Afrique, dans d'autres pays du tiers monde et là où il est possible d'acquérir les qualifications requises. Il a besoin qu'on lui offre des places dans des institutions locales de formation, des bourses de perfectionnement et des bourses d'études pratiquement aux mêmes conditions que celles qui sont offertes aux ressortissants. Les possibilités offertes sont dans la limite des ressources de chaque Etat membre. Il s'agit d'un programme auquel tous peuvent et doivent participer, qu'ils soient riches ou pauvres, chacun selon ses moyens.

En conséquence, on demande à la Conférence des Ministres d'apporter son appui au Programme et de prier instamment tous les Etats membres ainsi que les amis de l'Afrique de fournir généreusement les moyens de réaliser l'ensemble des objectifs du Programme.

- - - - -